

Concours international de piano - *freestyle*

A. Conditions générales

1.

Ce concours a pour but de promouvoir le piano en tant qu'instrument polyphonique universel et surtout ses facettes sous-représentées dans l'enseignement. Le concours veut inciter et encourager les prestations prenant en compte les facettes suivantes : l'accompagnement authentique de chansons, le déchiffrage et l'improvisation. A terme, le but est d'encourager ces aptitudes et de les développer dès la formation pré-professionnelle. L'échange des expériences est l'élément essentiel du concours. Les professeurs intéressés sont les bienvenus.

2.

Le concours est organisé par le conservatoire de musique de Berne (Musikschule Konservatorium Bern MKB). La Fondation Paul Hess (Paul – Hess Stiftung) est le partenaire financier du concours.

3.

Les organisateurs (le conservatoire de musique de Berne) sont responsables de l'organisation musicale du concours ainsi que des conditions internes de celui-ci.

4.

Le jury se compose de cinq membres nommés par le conservatoire.

5.

Les décisions du jury sont sans appel. Tout recours aux tribunaux est exclus.

B. Le concours

Epreuve préliminaire (audition préparée)

Attentes générales

Une première pièce de style au choix doit être jouée par cœur ; elle présentera les qualités artistiques de la spécialisation ainsi que le caractère individuel de soliste du participant. Le candidat peut soit se limiter à une interprétation comprenant la mélodie accompagnée, soit s'accompagner par le chant ou accompagner un/e chanteur/se.

Classe d'âge I

Les participants doivent jouer par cœur un court morceau de piano (maximum cinq minutes). Celui-ci reflète le niveau musical et technique du participant.

Classes d'âges II / III

Parmi de deux autres chansons préparées et de deux styles différents, le jury choisit la chanson qui doit être exécutée par cœur et exposée dans deux tonalités au libre choix des participants.

Les critères du jury sont la qualité et l'authenticité stylistique, l'équilibre entre le chant et le piano, la durée ainsi que la qualité de l'introduction, des intermèdes et de la conclusion de la chanson.

Première épreuve: Accompagnement de chanson (courte préparation)

Éléments requis pour les classes d'âges I et II (45 minutes de mise en loge), classe d'âge III (75 minutes de mise en loge)

Les participants des classes d'âges I et II choisissent un travail de type a) ou un travail de type b) ; les participants de la classe d'âge III choisissent respectivement un travail de type a) et de type b).

a)

Au choix : une chanson populaire traditionnelle ou une chanson issue du folklore international (plusieurs suggestions sont faites à chaque fois) ;

b)

Au choix : un standard de jazz ou une chanson pop avec symboles d'accords (plusieurs suggestions sont faites à chaque fois) ;

Le participant développe pour la chanson choisie une mélodie et un accompagnement dans une tonalité exigée. (Dans le cas d'une chanson strophique, le candidat propose plusieurs variantes d'accompagnement pour les différentes strophes).

Un(e) chanteur(se) est prévu(e) pour la prestation devant le jury ; toutefois le candidat peut choisir de s'accompagner lui-même.

Les critères du jury sont l'exactitude de la phrase harmonique, l'équilibre entre le chant et l'accompagnement. De plus, seront pris en compte la durée ainsi que la qualité de l'introduction, des intermèdes et de la conclusion de la chanson.

Deuxième épreuve: Déchiffrage

1ère partie (courte préparation)

(30 minutes de préparation en loge)

Le participant prépare l'accompagnement d'un instrument soliste extrait d'une pièce de musique de chambre. (Le niveau de difficulté est fixé par classe d'âge).

2ème partie (sans préparation)

Déchiffrage au piano d'un morceau court et simple. (Le niveau de difficulté est fixé par classe d'âge).

Un musicien (le soliste) est prévu pour la prestation devant le jury.

Les critères du jury sont la sûreté du déchiffrage ainsi que la collaboration et l'implication du candidat accompagnant le soliste.

Troisième épreuve: improvisation

(60 minutes de préparation en loge)

Plusieurs sujets sont proposés dans les domaines suivants :

a) Trois « Impulse » (intentions) pour la réalisation de l'improvisation libre : selon une image, un court texte (soit un poème, soit une histoire) ou le choix précis d'un mode ;

b) Deux thèmes pour l'improvisation suivant des types musicaux de tous styles historiques (jazz/rock et pop inclus).

Éléments requis pour la classe d'âge I

Le participant doit choisir au moins deux des sujets proposés.

Éléments requis pour la classe d'âge II/III

Le participant doit choisir au moins deux sujets, l'un d'eux doit impérativement être choisi dans le domaine b).

Les critères du jury sont la diversité de la présentation musicale, le traitement du thème libre, l'authenticité stylistique et la présentation artistique.

Récompenses:

Les trois épreuves sont jugées séparément. Les lauréats de chaque épreuve recevront chacun 500 CHF. Pour des performances particulières dans les trois épreuves, le jury peut choisir de cumuler les prix et d'accorder le prix maximum de 1.500 CHF à un participant. Dans ce cas, il n'y aura pas d'autre prix.

Les lauréats s'engagent à participer au concert de clôture dans la Grande Salle du conservatoire de musique de Berne.

Les organisateurs se réservent le droit de récompenser des performances particulières par des prix hors concours.

C. Organisation

1.

Le concours aura lieu du 12 au 14 novembre 2010 à Berne.

2.

a) Les participants doivent être nés entre 1990 et 1998. Ne peuvent participer au concours les étudiants en musique (études à temps-plein) ou les musiciens professionnels (c'est-à-dire ayant accompli une formation de musicien). Les lauréats ayant remporté les trois épreuves du concours d'une classe d'âge ne pourront se représenter aux éditions ultérieures du concours dans cette même classe d'âge.

c) Les classes d'âge sont définies de la manière suivante :

classe d'âge I	années de naissance 1998, 1997, 1996
classe d'âge II	années de naissance 1995, 1994, 1993
classe d'âge III	années de naissance 1992, 1991, 1990

3.

Le nombre de participants est limité. Le classement après l'épreuve préliminaire décide de la qualification pour les épreuves suivantes du concours. Pour les participants qui se sont qualifiés aux épreuves I à III, la participation à au moins deux des trois épreuves est obligatoire pour un classement au concours. (Dans l'éventualité d'un prix global, il est obligatoire d'avoir clôturé les trois épreuves).

4.

La date limite d'inscription est le 30 septembre 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

5.

Pour participer au concours, les participants doivent payer des frais d'inscription d'un montant de 50,- CHF. En cas de besoin, les organisateurs du concours peuvent vous renseigner sur des possibilités de logement à Berne. Les écoles de musique, les lycées et les écoles cantonales qui envoient des participants sont appelés à soutenir et subventionner la participation au concours.